

Ruhengeri, le 23 Juin 1958.-

NºA/613/Ai.14

Monsieur RUTAMBUKA
à

RUHENGARI

Monsieur,



Votre lettre du 21 mai.

D'après les renseignements, que j'ai recueillis vous auriez demandé trop tard la révision de votre jugement. Il convient de demander la révision dans un délai de 3 mois.

Si l'on refusait de vous donner satisfaction, il vous incombait de m'en prévenir avant l'expiration de ce délai.-

Agréez, Monsieur, mes civilités.-

L'Administrateur de Territoire.-
DE MAN.J.

-K.D-

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENGERRI

Ruhengeri, le 18 Juin 1958.-

N^oA/678/A.I.14

Kuli Juge Mugabowakigeri
à

CyU V E

Ngwino unyitabe uzane na greffier wawe.

L'Administrateur de Territoire.-
DE NAN.J.